

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR :
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires.

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		— 3°
Ce matin, à 8 h.		— 8°
Midi,	752 ^{m/m}	3°
Hausse	2 ^{m/m}	
Baisse	5 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		— 40°

Mort trop naturelle

Le journal le *Temps* ne sert pas seulement, comme le vulgaire pourrait le croire, à envelopper des machines explosives. En dehors de cette concurrence au papier d'emballage, la grave feuille universitaire s'occupe aussi de renseigner ses lecteurs, mais la façon dont elle le fait doit quelquefois jeter le trouble dans l'esprit de sa clientèle.

C'est ainsi qu'au lendemain de l'exhumation du baron de Reinach, ce journal nous apprenait que l'examen des organes ne révélant aucune lésion, que ceux-ci ayant été reconnus absolument sains, l'hypothèse de l'empoisonnement ne pouvait plus faire l'objet d'aucuns doutes et que M. Brouardel avait emporté les viscères, à seule fin de déterminer la nature du poison, l'aconitine probablement, ce qui demandait quelques semaines de patience.

Dans l'intervalle, des gens qui aiment à calculer ont remarqué que le médecin, appelé pour constater le décès, avait fait remonter la mort à deux heures du matin. D'une autre

part, les toxicologues affirment que les substances retrouvées auprès du défunt et avec lesquelles il se serait donné la mort ne peuvent produire leur effet en moins de six ou huit heures.

Il n'est pas besoin de sortir de l'École polytechnique pour calculer que Reinach aurait absorbé le poison entre six et huit heures du soir, c'est-à-dire dans une soirée où il a eu des entrevues avec toutes espèces de gens, ce qui ouvre alors le champ à de nouvelles conjectures.

Aussi, pour éviter toutes complications, le *Temps* cherche-t-il à accréditer ce canard, que le poison ne serait pour rien dans l'affaire, que les médecins légistes n'en auraient relevé aucunes traces et qu'il faudrait conclure à une mort naturelle.

C'est très gentil de ne pas chercher à embrouiller une affaire déjà pas claire, mais il faut pourtant mourir de quelque chose; on meurt d'ennui en lisant le *Temps*, on peut mourir de rire en voyant la tête de nos gouvernants ou de certains conseillers municipaux; on meurt toujours et même très facilement, mais on n'a jamais trouvé un homme d'un caractère assez bien tourné pour consentir à mourir de rien.

A tout effet il faut une cause, une lampe s'éteint faute d'huile ou parce qu'elle a un rat, une chandelle s'éteint quand elle est finie, quand elle a fait son temps (sans jeu de mot) ou parce qu'on souffle dessus.

Il me semble fort qu'on ait soufflé sur le baron.

Enfin, s'il n'est pas empoisonné, qu'on nous dise de quoi il est mort.

Autrement cette mort nous paraîtrait trop naturelle : elle en serait surnaturelle.

JEAN DASSY.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil, sous la présidence de M. Carnot.

La réunion s'est prolongée jusqu'à une heure et a été pour la grande partie consacrée à un échange de vues sur la situation politique.

M. Carnot a signé un décret nommant le général O'Neill commandant du 12^e corps, en remplacement du général de Launay.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu hier, à deux heures, au Palais-Bourbon, pour réclamer, au nom du juge d'instruction, les souches des 47,000 bons.

M. de Villebois-Mareuil, secrétaire de la Commission, lui a répondu que, conformément à ses précédentes déclarations, la Commission remettrait les bons au juge d'instruction aussitôt qu'elle aura statué.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Paris a voté un monument commémoratif de la journée du 21 janvier 1793, la démolition de la Chapelle Expiatoire et l'érection, dans son square, du buste de Lepelletier de Saint-Fargeau. Le préfet a fait des réserves.

Une explosion à la préfecture de police

Paris, 29 décembre.

La nuit dernière, à minuit et demi, une explosion a eu lieu à la préfecture de police dans le vestibule d'un local situé au-dessus du laboratoire municipal.

Le préfet, qui travaillait encore dans son cabinet et qui avait entendu la détonation, se rendit sur les lieux avec son secrétaire, et

y trouva M. Gaillot, chef de la police municipale.

Les pompiers étaient également accourus. Mais il n'y avait pas d'incendie.

On crut d'abord à une explosion de gaz. Un examen attentif fit découvrir des débris d'obus paraissant cassés depuis longtemps.

M. Girard, chef du laboratoire, estime que cette explosion a été occasionnée par un engin chargé de 150 à 200 grammes de poudre chloratée. Cette première charge était entourée de débris d'obus. On ignore la nature de l'enveloppe extérieure.

M. Girard et M. Dupré, qui ont fait les constatations chimiques, sont d'avis que, si la bombe est restée pendant six heures à l'endroit où elle a été déposée, ce ne peut pas être une bombe à renversement. Ils optent, dans ce cas, pour une bombe à mèche ou à un mouvement d'horlogerie.

A quelle heure a-t-il été placé ?

Des rondes ont été faites à neuf et à onze heures du soir. Mais les agents ont pu ne pas remarquer un paquet dans un coin sombre. On suppose que l'engin aura été déposé vers l'heure de la fermeture des bureaux.

Les dégâts ne sont pas très graves. Une porte a été arrachée de ses gonds; des lames du parquet ont été soulevées, les meubles et les vitres brisés.

Il est certain toutefois que ce n'est pas un acte d'anarchiste, mais plutôt une vengeance de la part d'un ancien employé révoqué. L'engin a été déposé dans un coffre à bois.

MENACES ANARCHISTES

La chambre syndicale des agents de change a reçu, hier, à deux heures, une lettre de menaces disant qu'on fera sauter la Bourse d'ici quinze jours.

98 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

— En vérité, ma nièce, je crois que vous avez chargé cette bête de veiller sur moi, dit M. d'Estouville. Je n'ai d'abord jamais pu l'empêcher de me suivre quand je suis sorti de la maison, et une fois dans la rue elle ne m'a pas plus quitté que mon ombre. Mais ne soyez pas jalouse, car, malgré cette surveillance, elle ne m'a pas fait une seule caresse.

A peine ces paroles furent-elles prononcées, que Snap, comme s'il eût compris qu'elles contenaient l'explication et la justification de sa conduite, revint poser ses pattes sur les genoux de Suzanne, ainsi qu'il avait déjà fait; seulement, il paraissait encore plus sûr d'être bien reçu.

— Je te comprends, mon bon chien, lui dit-elle à voix basse : tu veux me faire enten-

dre que je puis compter sur toi comme sur moi-même. Je t'accusais d'être ingrat, et c'est moi qui étais ingrate. J'aime mieux cela, continua-t-elle en pressant tendrement dans ses deux mains la belle et intelligente tête du lévrier.

— Qui vous a donné ce chien, Suzanne? demanda le chevalier avec sa brusquerie ordinaire, qui était un mélange de rudesse et de bonhomie.

— C'est le fils de mon amie, madame Granval, cette excellente personne dont je vous ai parlé, et chez laquelle j'ai passé quelques semaines en Normandie, répondit Suzanne en rougissant.

— Oh! oh! reprit le chevalier d'un ton goguenard, m'est avis que j'ai fait une question indiscrette.

— En aucune façon, mon oncle; mais vous m'avez rappelé des personnes qui me sont chères, et je n'ai pas été maîtresse de l'émotion que ce souvenir a réveillée dans mon cœur.

— Je ne trouve rien de mal à cela, dit le chevalier; j'ai été jeune aussi, et quoiqu'il y ait bien longtemps, je ne l'ai pas tout à fait oublié.

— Le sentiment dont le souvenir m'a émue, mon oncle, interrompit vivement Suzanne, est celui de la reconnaissance; je ne crois pas qu'il soit indispensable d'être jeune pour l'éprouver.

— C'est ce qui vous trompe, puisqu'il faut être crédule.

— Vous voulez dire confiant.

— Je dirai naïf, pour rendre ma pensée plus claire.

— Comme vous voudrez, mon oncle, dit Suzanne avec un doux sourire, et en promenant sa main sur le dos à la fois souple et nerveux de Snap; seulement je vous ferai remarquer que voilà un chien qui a beaucoup d'esprit, et qui cependant s'est attaché à moi par reconnaissance: s'il pouvait parler, il vous dirait que je lui ai sauvé la vie.

— Et vous, pourriez-vous me dire que vous n'aviez pas une raison pour lui rendre ce triste service?

— Certainement, je le pourrais, répondit Suzanne avec embarras.

— Vous n'êtes pas sûre de votre fait, et je m'en doutais. J'ai aussi sauvé la vie à une créature du bon Dieu pendant ma triste existence; eh bien! je suis certain qu'elle est in-

grate, et, pour ce qui me regarde, je ne voudrais pas répondre que ce fut par humanité que je l'ai secourue.

— Vous vous faites plus mauvais que vous n'êtes, mon oncle.

— Dieu merci, non! s'écria le chevalier, car après les hypocrites il n'est rien que je haïsse autant que les fanfarons: je ne sais ni l'un ni l'autre.

— Vous avez été bon sans vous en douter, reprit affectueusement Suzanne: c'est le sublime de la vertu.

— Vous allez en juger, dit le chevalier d'un air plus farouche, sans perdre son insouciance habituelle.

Suzanne pâlit, comme cela arrivait chaque fois que le chevalier racontait quelque chose.

— C'était le 2 ou le 3 septembre 1792, continua-t-il; je ne sais pas au juste le jour, mais je me souviens que c'était dans la soirée, parce qu'il y avait des flambeaux. On tuait dans les prisons, et moi je me trouvais là avec une troupe de misérables qui étaient obligés de se griser pour se donner du courage. On avait déjà égorgé des femmes, des vieillards, des adolescents, dont plusieurs s'étaient jetés à mes pieds pour me supplier d'intercéder pour

AU TONKIN

Les journaux du Tonkin arrivés à Marseille par l'*Oxus* publient les renseignements suivants :

« Le lieutenant-colonel Clamorgan, commandant du 4^e territoire militaire, est à Hongay. Une colonne de cinq cents hommes est en mouvement et va essayer de détruire une bande de pirates à laquelle les détachements déjà sur les lieux et la flottille vont essayer de couper la retraite. Cette bande compterait environ 300 fusils, 200 au bas mot. Elle se composerait de toutes petites bandes annamites de l'archipel, qui se sont réunies pour tenter un dernier effort et auxquelles sont venus se joindre deux chefs chinois et leurs hommes.

» Une opération décisive est imminente. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 29 décembre 1892.

La baisse de la rente 3 0/0 s'est accentuée par suite d'arbitrage de 3 contre du 4 1/2; enfin bon nombre d'acheteurs se liquident avant la fin du mois par crainte de grosses livraisons. Le 3 0/0 reste à 96.55, le 4 1/2 est à 105.15.

La Rente Italienne par suite des mauvaises dispositions du marché des valeurs françaises est un peu plus faible à 92.52.

L'Estérieure cote 63 5/16.

L'action de la Banque de France conserve le cours de 3,845.

Le Crédit Foncier a varié de 4,100 à 997. Il est certain que le portefeuille de l'Institution n'a subi aucun amoindrissement, les prêts nouveaux balancent bien au delà le montant des prêts éteints.

La Banque de Paris se maintient sans changement à 652 fr.

La Société Générale est défendue contre la baisse par l'excellent classement de ses actions, elle reste aux environs de 470 fr.

Le Crédit Lyonnais est relativement bien tenu à 756. Son bilan au 30 novembre accuse un chiffre de comptes-courants créditeurs de 924,046,429 fr. ayant comme contre partie à l'actif pour un milliard en espèces et valeurs.

Les obligations Immeubles de France cotent, les 3 0/0 386 et les 4 0/0 470 fr.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Rock-Island-Péoria-Saint-Louis sont de plus en plus recherchées à 499.50.

Les Chemins Économiques valent 402 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN

A l'occasion de la nouvelle année, M. le Sous-Préfet de Saumur aura l'honneur de recevoir, le dimanche 1^{er} janvier, de dix heures à onze heures du matin.

Le Maire et les Adjointes de la ville de Saumur recevront le 1^{er} janvier à l'Hôtel de Ville, de 10 heures 1/2 à 11 heures 1/2.

COURS D'AGRICULTURE

M. Chauvet fera une conférence demain samedi 31 décembre, à 3 heures du soir, salle des conférences, à la Mairie de Saumur.

Sujet de la conférence : *Des engrais phosphatés; leur utilité. — Scories de déphosphoration; leur emploi.*

LA FERMETURE DE LA CHASSE

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à la fermeture de la chasse.

Pour sauvegarder le gibier qui devient de plus en plus rare, et afin de remédier le mieux possible au braconnage, le ministre dit qu'il faudrait adopter une date unique. Il propose le dernier dimanche de janvier.

Échenillage des arbres, haies et buissons

Il est enjoint à tout propriétaire, usufruitier, régisseur, fermier ou locataire, de procéder ou faire procéder, pendant l'hiver, à l'échenillage des arbres, arbustes, haies ou buissons, etc., plantés sur les terrains qui lui appartiennent ou dont il a la jouissance et l'usage.

L'échenillage des arbres, arbustes, haies ou buissons existant sur les propriétés communales non affermées, sera fait à la diligence des maires. Les frais qui en résulteront seront payés sur le crédit alloué dans le budget communal pour dépenses imprévues, ou sur les fonds libres au moyen d'une allocation spéciale.

Les bourses ou toiles qui seront tirées des arbres, haies ou buissons, devront être brûlées sur-le-champ, dans un lieu ne présentant aucun danger d'incendie.

L'opération de l'échenillage devra être terminée, au plus tard, le 15 avril prochain.

A l'expiration du délai fixé, l'autorité municipale, la gendarmerie, les commissaires de police, les gardes forestiers et les gardes champêtres, procéderont à la visite des terrains plantés d'arbres, d'arbustes, de haies ou buissons, etc., et s'assureront de l'exécution des mesures ci-dessus prescrites.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis au juge de paix du canton pour être statué ce que de droit.

ERRATUM. — Dans la lettre que M. Bouchard a adressée hier à M. le Préfet, lire dans la 2^e page, colonne 4, 17^e ligne : « ... Si le chiffre de la superficie est exact, mais bien une somme de 380,860 fr. 63 cent. » au lieu de 388,860 fr. 63.

Nos lecteurs auront pu d'ailleurs se rendre compte de l'erreur typographique, car le chiffre exact de 380,860 fr. 63 centimes est exactement cité plus bas.

de paroles, ils approchaient toujours, et déjà les sabres étaient levés sur eux, lorsque j'acquis la certitude, en les interrogeant, qu'ils n'appartenaient pas à cette caste que j'avais prise en horreur. Aussitôt je me retournai vers les égorgés, et je leur signifiai que je prenais cette jeune fille sous ma protection. L'individu qui m'avait donné l'idée de cette résolution en fit autant pour le jeune homme, et, les plaçant entre nous deux, nous nous frayâmes un chemin le sabre à la main, car les autres ne voulaient pas les laisser passer. Quand nous les eûmes conduits en lieu de sûreté, ils se jetèrent à nos pieds pour nous remercier, et ils nous jurèrent qu'ils n'oublieraient jamais ce que nous avions fait pour eux... Eh bien ! je suis sûr que s'ils vivent encore, ils ne s'en souviennent plus.

— Cela n'empêche pas, mon oncle, répondit Suzanne en cherchant à surmonter l'impression douloureuse que ce récit lui avait causée, que vous n'ayez obéi à un bon sentiment en vous exposant pour sauver cette jeune fille.

— J'ai cherché quelquefois à me le persuader ; mais comme je ne crois pas qu'il soit facile de se tromper soi-même, j'y ai renoncé, et j'en suis resté à la supposition que je n'ai

LES VAGABONDS DES CAMPAGNES

Les préfets ont reçu des instructions pour inviter les municipalités et la gendarmerie à poursuivre rigoureusement l'application des dispositions ministérielles contre la mendicité et le vagabondage dans les campagnes.

Il résulte, en effet, d'une statistique peu rassurante communiquée par le ministère de la justice à la direction de la Sûreté générale, que le nombre des délits imputables aux vagabonds maraudeurs, et restés sans répression, va sans cesse croissant et donne lieu aux plus vives plaintes des assemblées départementales.

ACTE DE DÉVOUEMENT

Saint-Clément-des-Levois. — Lundi 26 décembre, au moment où les enfants sortaient de l'école et se trouvaient en groupes dans le bourg de Saint-Clément, un cheval, emballé, traînant une voiture, traversait les rues à toute vitesse.

Voyant le danger que couraient les écoliers, un caporal du 135^e de ligne se précipita résolument à la tête de l'animal, et réussit à l'arrêter au péril de sa vie.

Ce courageux militaire est M. Rabouin, actuellement en congé dans sa famille.

C'est la troisième fois qu'il se signale par des actes semblables de dévouement.

INSTRUCTION PRIMAIRE

Sont nommés instituteurs-adjoints :

A Vihiers, M. David ;

A Longué, M. Lambert.

CARNET MONDAIN. — Avant-hier a eu lieu, à la cathédrale d'Angers, le mariage de M. Georges Chambrun d'Uxeloup de Rosémout, capitaine au 95^e de ligne, à Bourges, avec M^{lle} Marie Robiu de la Coutardière.

FERMETURE DES MAGASINS LE DIMANCHE

Une réunion générale des employés en chaussures de la ville de Tours vient d'avoir lieu dans le but de provoquer la fermeture des magasins le dimanche à midi.

Les journaux d'Angers publient une nouvelle liste de commerçants s'engageant à fermer le dimanche au moins à midi.

Il reste encore quelques maisons qui n'ont pas adhéré à cette mesure, mais on espère qu'elles ne tarderont pas à se joindre à leurs confrères.

Les engagements volontaires de la flotte

Le ministre de la marine vient d'arrêter les dispositions relatives aux engagements volontaires dans les équipages de la flotte.

Ces engagements ne pourront être contractés que pour cinq ans et seulement dans les cinq ports militaires, aux dates ci-après :

1^o A partir du 1^{er} janvier 1893, pour les jeunes gens de 16 à 21 ans, mécaniciens,

ajusteurs, tourneurs, forgerons, chaudronniers, électriciens, boulangers et bourelliers ;

2^o Pendant les mois de février et d'août, les jeunes gens âgés au moins de 19 ans, désireux d'entrer dans la spécialité du canonage ;

3^o A partir du 15 janvier prochain, pour les charpentiers, voiliers, cuisiniers, maîtres d'hôtel et musiciens ;

4^o En permanence, pour les tailleurs d'habits ; en mars et en novembre pour les infirmiers ; pendant la première quinzaine de chaque trimestre pour les tambours et clairons.

Les candidats devront adresser leur demande d'acceptation au commandant du dépôt des équipages du port le plus rapproché de leur résidence, en indiquant leur date de naissance, leur taille, leur degré d'instruction et leur profession.

ENCORE LES FABRIQUES DE CONSERVES

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une note relative aux fabriques de conserves de viande pour l'armée qui seraient établies au compte des municipalités.

Des dispositions actuellement en vigueur, dit le ministre, il résulte que la faculté d'entrepôt ne saurait être refusée ni à un industriel pour les bestiaux employés à la fabrication des conserves de viande, ni à l'administration de la guerre pour lesdites conserves qu'elle introduirait dans ses magasins, alors même qu'elles auraient été fabriquées dans la localité par l'industrie privée.

En conséquence, les animaux destinés à la confection des conserves pour l'armée ne doivent pas être soumis à l'octroi, sous la réserve, bien entendu, que les formalités prescrites pour l'entrepôt seront observées et que le droit sera acquitté, s'il y a lieu, pour les conserves consommées dans la ville.

LE CRIME DE BRAIN-SUR-L'AUTHION

On croit de plus en plus que Bellois est bien l'assassin de Moreau.

Ses déclarations le font supposer.

Il ne nie pas être l'assassin, mais il n'avoue pas non plus.

Il se borne à dire : « Je n'avouerai jamais. »

Interrogé sur l'emploi de son temps le jour du crime, il a répondu qu'il était parti le matin à six heures et demie pour Baugé.

En effet, ce jour-là, il est bien allé à Baugé, mais il n'est arrivé dans cette ville qu'à dix heures le soir.

Ce qui fait supposer qu'il est l'assassin c'est que, d'abord, son signalement corrobore avec celui donné par Moreau ; puis les effets d'habillement saisis chez lui ressemblent à ceux également signalés par Moreau.

eux ; mais comme il n'y avait plus de France, j'aurais voulu aussi qu'il n'y eût plus de Français, et j'étais impitoyable, comme si l'ange exterminateur qui punit les nations criminelles se fût emparé de mon âme.

Ici le chevalier s'arrêta pour passer sa main sur son front couvert d'une sueur froide, puis il reprit :

— Je venais de dégager le guichet de la prison, obstrué par un officier suisse resté debout quoiqu'il fût mort, lorsque je vis paraître, venant de l'intérieur, une jeune fille de la plus idéale beauté. Elle s'avancait vers cette terrible issue appuyée sur le bras d'un homme un peu plus âgé qu'elle, et tous deux semblaient heureux de l'idée qu'ils allaient mourir ensemble. La jeune personne pouvait avoir quatorze ou quinze ans, son compagnon dix-huit ou vingt. Étaient-ils frère et sœur ? J'ai toujours pensé que non, parce que je crois qu'ils n'auraient pas été aussi fiers, aussi résignés. A leur aspect, les bandits qui m'entouraient poussèrent des cris féroces, hormis un qui se pencha à mon oreille, et qui me dit :

« Robin, si nous laissons vivre ces deux-là ? » J'y consens, répondis-je, mais à la condition qu'ils ne seront pas nobles. Pendant cet échange

été ému par cette jeune fille que parce qu'elle était belle et courageuse. Peut-être aussi ai-je pensé qu'elle échapperait seule à la mort, et que son compagnon, dont elle paraissait si fière, périrait ; ou qu'ils se sauveraient tous les deux, et qu'il viendrait un jour où ils seraient si malheureux l'un par l'autre, qu'ils regretteraient de n'être pas morts alors qu'ils avaient encore des illusions.

Ces paroles ne détruisirent pas le mal que la terrible aventure du chevalier avait fait à Suzanne ; il lui sembla même qu'elles développaient dans son cœur le germe d'une douleur dont elle ne soupçonnait pas l'existence : cette douleur était la découverte du néant des affections humaines.

— Si nous nous entretenions de choses moins tristes, mon oncle, dit-elle en faisant un violent effort pour prononcer ces paroles. Votre histoire m'a terrifiée, et maintenant vous y ajoutez des réflexions qui me désolent. Vous devriez avoir un peu pitié d'une pauvre fille comme moi, et quand vous avez la bonté de me raconter quelque chose, choisir de préférence un épisode de vos nombreux voyages à travers ces pays que les Européens visitent si peu, et que nous ne connaissons que par des

gens qui n'y sont pas allés.

Suzanne essaya de sourire ; mais cette tentative n'aboutit qu'à détacher deux grosses larmes qui tremblaient au bord de ses longs cils.

— Quand je vous parlerais de mes voyages, Suzanne, nos conversations n'en seraient pas plus gaies pour cela, car partout j'ai rencontré des hommes. C'est une horrible chose, croyez-moi, que d'avoir de la haine pour ses semblables, et de se sentir en même temps si mal avec soi-même, qu'on n'a pas le courage de rester dans la solitude. Voilà cependant quel est mon sort, continua le chevalier d'une voix sombre, et, quelque misérable qu'il soit, je suis obligé de reconnaître que je n'ai pas le droit de réclamer la pitié de personne.

— Avez-vous imploré celle de Dieu, mon oncle ? demanda Suzanne avec une timidité pleine d'affection.

— Je l'ai essayé quelquefois, mais je n'ai jamais été écouté. A présent, je n'essaie plus.

— Vous n'avez pas été écouté, dites-vous, mon bon oncle... Cependant vous n'êtes plus errant sur la terre : vous avez revu votre patrie, vos concitoyens...

— Ma patrie ! mes concitoyens ! interrompit

A partir du 1^{er} Janvier

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL QUOTIDIEN

Politique, Littéraire, Scientifique, Artistique et Agricole

Paraîtra à 4 h^{res}

Et sera vendu

5

Centimes.

A partir de la même date, l'*Echo Saumurois* publiera chaque jour en feuilleton :

MARTIN

Roman TRÈS INTÉRESSANT,
de Jeanne SANDOL.

De plus, le Journal publiera toutes les semaines un compte-rendu de la POLICE CORRECTIONNELLE, des Tribunaux de la région; une Chronique Agricole et une Variété sur un sujet d'actualité. — Les Nouvelles locales et régionales, recueillies avec soin, seront publiées dans le plus bref délai. — SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL.

On s'abonne au Bureau du Journal

Un an,	18 fr.,	Saumur;	22 fr.,	Poste.
Six mois,	9 fr.	—	11 fr.	—
Trois mois,	4 50	—	5 50	—

4, place du Marché-Noir, 4

Habituellement Bellois, tous les dimanches, allait faire sa partie de boules, pourquoi ce jour-là est-il parti à Baugé? Pourquoi aussi, au lieu de prendre la route directe, a-t-il passé par des chemins de traverses, se rallongeant de 4 à 5 kilomètres.

Lui ayant demandé s'il avait eu connaissance du crime, il a d'abord répondu qu'il l'avait appris à Clefs, puis, interrogé une deuxième fois, il a dit que c'était à Baugé.

On nous rapporte qu'une femme aurait vu Bellois le jour du crime, à 8 heures 1/2 du matin, au village d'Aigrefont, à trois kilomètres environ de la Coutardière.

(Petit Courrier.)

Bourgueil. — Accident grave. — On écrit de Bourgueil au Journal d'Indre-et-Loire :

« Le sieur Méchin, propriétaire, demeurant aux Avenis, commune de Bourgueil, conduisait hier matin une charrette chargée de bruyère.

Il glissa et tomba sous l'une des roues de son véhicule.

Le médecin appelé en toute hâte a constaté que Méchin avait une jambe brisée au-dessous du genou. »

L'oblitération des timbres de quittance, ou les chinoiseries de l'administration

On dressait procès-verbal, il y a quelques mois, contre des négociants qui n'avaient pas apposé comme il faut leur signature sur les timbres de quittance.

D'après l'administration, — d'alors — il fallait que la date et le nom soient tout entiers sur le timbre. Bon, c'était entendu. Mais, voilà, d'après un journal du Dauphiné, le tribunal de Saint-Clément qui déclare que la signature apposée sur le timbre mobile dont une quittance est revêtue ne prouve pas la libération du débiteur lorsqu'elle est inscrite exclusivement sur ce timbre sans qu'aucun jambage des lettres ou du paragraphe en dépasse les limites.

Il faudrait s'entendre! Faut-il que la signature soit sur le timbre ou en travers?

Que l'administration s'explique donc une bonne fois.

L'ANNÉE 1893

Quelques particularités sur l'année qui va commencer :

La fête de Pâques tombera le 2 avril; par conséquent, le mercredi des Cendres sera le 15 février; l'Ascension, le 4 mai; la Pentecôte, le 21 mai.

L'année commence par un dimanche et se termine de même : de sorte qu'il y aura, en 1893, cinquante-trois dimanches. La Saint-Jean tombera le samedi; le 14 juillet le vendredi; la fête de l'Assomption, le mardi; la Toussaint, le mercredi; Noël, le lundi.

le chevalier d'une voix foudroyante: mots vides de sens qui résonnent à mon oreille comme les cris d'un être privé de raison. La France, ma patrie! les Français, mes concitoyens! Ah! oui, c'est vrai, comme le cimetière est la patrie du fossoyeur, comme les suppliciés sont les concitoyens de l'homme qu'on appelle le bourreau!

— Eh bien! mon pauvre oncle, s'écria Suzanne en prenant dans ses deux mains les mains de M. d'Estouville, il vous reste la fille de votre frère, une orpheline qui n'a plus que vous dans ce monde! votre enfant enfin, qui vous consacra toutes ses affections, tous ses soins, toutes ses prières! qui vous suivra partout où vous irez vous retirer! avec lequel vous ne serez ni seul ni gêné. Oh! dites maintenant que Dieu vous a entendu, ou si vous trouvez que ce soit trop, ne dites plus du moins qu'il ne vous a pas écouté.

Le chevalier parut un moment ébranlé par cet élan de tendresse, mais il reprit presque aussitôt l'expression farouche de son regard et l'aspect sinistre de sa physionomie. Néanmoins, il ne chercha pas à soustraire ses mains à l'étreinte de celles de Suzanne, qui se hâta d'ajouter :

LE DÉBALLAGE de Foulards, Cravates, Gants, Lingerie et Bonneterie qui se trouve 14, rue Saint-Jean, prévient le public que la clôture définitive de la vente a lieu dimanche soir.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 28 décembre. — Gabrielle-Clémence Cadot, à l'Hospice.

Le 29. — Fernand-Gaston Chucho, Grande-Rue.

PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 15 00 à 16 00	de 9 00 à 10 00
Saumur,	de 16 00 à 17 00	de 9 00 à 10 00
Cholet,	de 15 50 à 16 50	de 8 00 à 9 00
Baugé,	de 16 00 à 17 00	de 8 50 à 9 50
Segré,	de 16 75 à 17 75	de 8 50 à 9 50
Beaupréau,	de 15 80 à 16 80	de 8 50 à 9 50
Monfaucon,	de 16 00 à 17 00	de 8 50 à 9 50
Montrevault,	de 16 00 à 17 00	de 8 40 à 9 40
Chemillé,	de 16 00 à 17 00	de 8 50 à 9 50
Champloceaux,	de 16 00 à 17 00	de 8 40 à 9 40
St-Florant-le-Vieil,	de 16 00 à 17 00	de 8 50 à 9 50
Vihiers,	de 15 75 à 16 75	de 8 00 à 9 00
Brissac,	de 16 00 à 17 00	de 8 00 à 9 00
Chalonnay,	de 16 00 à 17 00	de 8 50 à 9 50
Doué,	de 15 75 à 16 75	de 8 00 à 9 00
Nantes, blés d'Amérique,	de 21 25 à 21 50 les 100 kil.	
Nantes, bons blés français,	de 20 50 à 21 00 les 100 kil.	

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

FAITS DIVERS

PARI STUPIDE

Joseph David, âgé de dix-neuf ans, cultivateur à Vieilleroche, commune de Camoël (Morbihan), avait absorbé à la suite d'un pari un litre d'eau-de-vie en quatre minutes. Il put faire environ 3 kilomètres et tomba évanoui sur le sol; il est mort le lendemain matin sans avoir repris connaissance.

LE CZAR A LA CHASSE A L'OURS

L'empereur Alexandre III vient d'échapper à un grand danger. Quoique n'étant pas très grand amateur de chasse, Sa Majesté voulut poursuivre deux ours dont on avait signalé la présence au village de Tokrovo. Elle était accompagnée d'une nombreuse suite.

Les fauves étaient réfugiés dans une sorte de caverne, d'où ils ne voulaient pas sortir. On tira, et l'un d'eux se précipita sur le czar, qui, sans perdre son sang-froid, lui envoya une balle dans la poitrine droite. Mais l'énorme animal ne s'arrêta pas et renversa l'empereur, sans lui faire, d'ailleurs, aucune blessure.

L'ours fut tué à une centaine de mètres plus loin et son compagnon fut également abattu.

On rapporte ce mot d'Alexandre III: Voilà

— Je devine votre pensée et la cause de votre tristesse. Vous craignez que je ne sois pas heureuse près de vous; vous vous imaginez que le parti que j'ai pris est un sacrifice au-dessus de mes forces; vous croyez que je regrette tout ce que j'ai laissé derrière moi pour venir à vous... détrompez-vous, frère de mon père! s'écria-t-elle avec une sorte d'enthousiasme. La dernière de votre race a des sentiments plus nobles dans le cœur, et il n'y a plus qu'un devoir pour elle dans ce monde, c'est de vous réconcilier avec Dieu et avec les hommes. Elle n'y faillira pas.

— Tu n'as donc pas horreur de moi, ma fille? murmura le chevalier en perdant subitement la dureté de sa voix et la rigidité de sa physionomie.

— Non, mon oncle, répondit énergiquement Suzanne. Je n'aurai pas pour vous le ménagement misérable de vous dire que vous êtes moins coupable que vous ne croyez, mais je ne craindrai pas d'offenser le ciel en affirmant que quand on est sincère comme vous, on est bien près d'être repentant, et que quand on a autant souffert, il n'est plus permis de douter du pardon.

— Vous avez peut-être raison, Suzanne,

une bête fort au courant des usages de la cour: elle ne s'est pas arrêtée auprès de moi, parce qu'on ne me l'avait pas présentée.

Le danger auquel a échappé l'empereur a produit grand émoi dans la famille impériale.

Dernières Nouvelles

Le général de brigade Zélé est promu divisionnaire. MM. les colonels de Beauchesne, Langlois, Caron et Cotton sont promus généraux de brigade.

A l'occasion de la nouvelle année, le Président de la République recevra, dans l'après-midi de dimanche, les députations des corps de l'Etat. Les députations de l'armée seront reçues à l'Elysée, à deux heures et demie. La députation des officiers supérieurs de réserve et de l'armée territoriale, présents à Paris, sera reçue après la députation des officiers généraux des armées de terre et de mer de la section de réserve présents à Paris.

L'INTERIM DE M. LOUBET

On s'est beaucoup préoccupé du concubule tenu hier, à l'issue du conseil des ministres, entre MM. Carnot, Ribot et Loubet, qui a duré jusqu'à une heure de l'après-midi.

Il s'agissait, dit-on, de l'interim du ministère de l'intérieur pendant une absence que va faire M. Loubet.

Cet interim, attribué à M. Develle, est motivé, assure-t-on, par la nécessité d'avoir un titulaire officiel du portefeuille de l'intérieur pour pouvoir donner, le cas échéant, des ordres à la police et à la sûreté générale.

UNE INTERVIEW DE M. JULES FERRY

Le Lyon républicain publie une interview de M. Jules Ferry, dans laquelle ce dernier, après avoir fait une critique de la situation politique actuelle, dit :

« Quand nous distinguerons plus nettement nos ennemis, alors nous reformerons nos rangs, où se grouperont tous les républicains honnêtes, soucieux de l'ordre, également adversaires résolus d'une dictature, d'une restauration et de l'anarchie. »

En terminant M. Jules Ferry a dit :

« En un mot, sous le prétexte de défendre la moralité publique, on veut ruiner la République. La justice se charge de frapper les hommes dont la probité n'est pas intacte. Quant à nous, apprêtons-nous à défendre les libertés publiques. »

Les cordonniers de Besançon ont tenu une réunion pour protester contre la nomination de M. Kilian, désigné par M. de Freycinet comme vérificateur des chaussures du 7^e corps d'armée.

dit le chevalier en retirant ses mains pour se laisser retomber en arrière sur le dossier du fauteuil qu'il occupait. Je vais réfléchir à ce que vous venez de me dire, et il me semble que je pourrai, cette fois, réfléchir sans souffrance. Ne me quittez pas cependant.

Mademoiselle d'Estouville posa légèrement l'extrémité de ses doigts sur le front hâlé, chanvé et ravagé de son oncle, comme si elle voulait le bénir, puis elle prit un ouvrage de tapisserie et elle se mit à travailler. De temps en temps elle levait les yeux et elle regardait le chevalier avec attendrissement.

Tout à coup elle s'aperçut qu'il souriait doucement. Elle l'appela à voix basse, il ne répondit pas. Alors elle s'approcha de lui, et elle acquit la certitude qu'il était endormi.

Suzanne tomba à genoux auprès de son fauteuil.

(A suivre).

Une vieille dame s'approche d'un aveugle que conduit un chien tenu en laisse :

— Depuis quand, lui demanda-t-elle, en lui donnant une pièce de monnaie, êtes-vous aveugle?

— Hélas! répond le pauvre diable, je l'étais déjà quand j'ai vu le jour.

Né en Allemagne comme Cornélius Herz, l'autre protégé de M. de Freycinet, M. Kilian n'est naturalisé que depuis 1887. Pendant la guerre, il s'est ren lui en Suisse, et est retourné à Besançon après l'armistice.

BOURSE DE PARIS

Du 29 Décembre 1892

3 0/0	96 75
3 0/0 amortissable	98 »
4 1/2	105 20

La Banque V^o LAMBERT et Fils a l'honneur d'informer ses clients qu'elle paie dès maintenant SANS FRAIS tous les COUPONS à l'échéance du 1^{er} JANVIER.

Elle reçoit également SANS COMMISSION LES ORDRES BOURSE et se tient à la disposition de ses clients pour leur fournir gracieusement les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

EPICERIE CENTRALE

Articles de Noël et du Jour de l'An

CONFISERIE — MARRONS GLACÉS
BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS

ARTICLES DE LUXE

Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnels de Bon Marché.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etrennes 1893

Grande Epicerie Nouvelle

E. CHAUVEAU

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire

GRANDE TOMBOLA

Il est offert un billet de tombola à tout acheteur de UN franc de Confiserie ou Liqueurs

Gros lot : Une superbe Poupée mécanique

- 1^{er} lot. Un objet d'étrennes.
- 2^e — Une terrine de foies gras.
- 3^e — Une bouteille champagne.
- 4^e — Deux bouteilles guignolet.
- 5^e — Un énorme sucre de pomme.
- 6^e — Une boîte petit-beurre.
- 7^e — Un litre eau-de-vie de paysan.
- 8^e — Une boîte biscuits de luxe.
- 9^e — Un sac chocolats fourrés.
- 10^e — Un sac chocolats fourrés.

Aperçu de quelques prix :

Pralines et dragées. 1/2 kil. 80	Bonbons chocolat. 1/2 kil. 1 75
Fondants. 1 20 et 75	— surfins... 2 »
— surfins... 2 »	— extra... 2 50
— décorés... 2 50	— fourrés... 3 »
— fourrés... 3 »	Marrons gla. vanillés 2 40

Liquette fines depuis 1 fr. 50 le litre.
Tirage de la Tombola, 10 Janvier.

A LOUER
APPARTEMENT
Au 2^e étage
Composé de trois pièces, man-
sarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE MAISON
A Saumur, rue de Fenet, 29.
S'adresser à M^e PASQUIER, notaire
à Montsoreau.

A VENDRE
Belle Bibliothèque
En totalité ou par partie
S'adresser à M^{me} veuve CAZEAU,
rue d'Orléans, 87.

A Affermer
BOULANGERIE
Aux Ulmes.
S'adresser à M. DEROUET-
FOULARD.

A VENDRE
Foin de 1^{re} qualité et Paille
UNE TRÈS BELLE
CARRIOLE FOURRAGÈRE
Et deux Harnais.
S'adresser à M. BEUROIS, rue
du Petit-Pré, 5, Saumur.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES
A. LIGNAIS
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12,
SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents
vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.
N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi
et le Dimanche.

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES
Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Grand choix de Fantaisies et Nouveautés
pour NOËL et le jour de l'AN, depuis les
prix les plus minimes.

TOUS LES BONBONS
Sont de qualité supérieure

Grande Épicerie Parisienne
IMBERT FILS

38, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

RAYON SPÉCIAL DE
CONFISERIE FINE

Fruits glacés

BONBONS

DE
CHOCOLAT

DEVINCE

PATÉS

DE FOIE GRAS

Et de GIBIERS truffés

Vins Mousseux depuis
1 franc

Bordeaux — Bourgogne
Cognacs, Rhums et Liqueurs

Toutes les grandes marques

A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

Fantaisies pour Etreannes

Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.

Fantaisies pour Noël

Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

GRAND CAFÉ DE L'UNION

G. MOREAU, rue de la Comédie, 17, Saumur.

Par suite de réparations et agrandissement de sa maison, M. MOREAU,
propriétaire du **CAFÉ DE L'UNION**, a l'honneur de prévenir le
le public qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, il adjoindra à son
établissement

UNE PENSION BOURGEOISE

des plus confortables et à des prix très modérés.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Pas de CREDIT **LIQUIDATION** Pas de condition

AU GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU**, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Etreannes 1893

A l'approche de nouvel An, cette Maison rappelle à sa clientèle que c'est

La dernière année

qu'elle tiendra les **Jouets, Objets d'Art** et de **Fantaisie** con-
venables pour **Etreannes**. En conséquence, ces marchandises seront
données

A N'IMPORTE QUEL PRIX

afin d'en décharger les Magasins; c'est donc dans cette Maison que l'on
trouvera

de Véritables Occasions!
du Véritable Bon Marché!

Aux nombreux et fidèles clients de ses Ateliers des *Dorure* et d'*En-
cadrements*, M. DAVEAU fait connaître qu'il s'est adjoint un ancien
patron d'une maison de **dorure d'Angers**, ce qui lui permet de
garantir la promptitude et le bon soin dans ses travaux de

DORURE ET D'ENCADREMENTS

Dans les 24 heures on échangeera les Marchandises qui ne plairont plus.

Dans les 24 heures on remboursera les Marchandises qui ne plairont plus.

GRAND BAZAR UNIVERSEL

6, rue d'Orléans, SAUMUR

Le plus vaste, le mieux assorti et vendant le **MEILLEUR MARCHÉ** de Saum^r.

Afin de faciliter les achats de sa nombreuse clientèle, le Propriétaire de cette importante Maison vient d'ajouter à ses rayons de 10, 20 et 65 centimes,
déjà si appréciés du public Saumurois, deux nouveaux rayons à 0,95 et 1 fr. 45, où l'on trouvera un très grand assortiment de

JOUETS et OBJETS pour ETRENNES

Une visite au Grand Bazar Universel suffira pour se rendre compte de son bel assortiment et de la fraîcheur de ses articles en :

Faïence fantaisie, Porcelaine, Cristaux, Petits Bronzes, Maroquinerie, Sacs de Dames, Trousses de toilette et à ouvrage,
Porte-Monnaie, Parapluies, Cravates, Foulards, Lainages fantaisie, Fourrures, Chaussures, etc., etc.

CHOIX IMMENSE DE JOUETS ET JEUX
- ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE -

La plus grande politesse et complaisance est recommandée aux employés.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAME,